

*Commission de la sécurité  
publique*

*Ville de Montréal  
11 décembre 2024*

Victor Armony (UQAM), Alicia  
Boatswain-Kyte (McGill),  
Mariam Hassaoui (TELUQ),  
Massimiliano Mulone (UdeM)



# **INTERPELLATIONS POLICIÈRES ET PROFILAGE RACIAL**

Contextualisation de la pratique  
d'interpellation à la lumière de l'identité  
racisée des personnes interpellées et  
évaluation de la nouvelle politique  
d'interpellation

# LE POINT DE DÉPART: LE MANDAT

- Développer une meilleure compréhension de l'interpellation telle que pratiquée par les membres du SPVM et du processus de prise de décision qui la sous-tend, cela à travers la réalisation d'entrevues avec des policiers et des policières (approche qualitative).
- Évaluer l'impact de la politique sur les interpellations et de la formation à son égard, cela à travers la réalisation d'entrevues avec des policiers et des policières (approche qualitative).
- Développer une meilleure compréhension du contexte dans lequel se déroulent les interpellations et créer une typologie des interpellations, cela à travers la codification des sommaires et l'analyse d'un échantillon d'interpellations (approches qualitative et quantitative).
- Redéployer les analyses avec les indicateurs de disparités sur les données de la période 2018-2021, en tenant compte du contexte changeant (application de la nouvelle politique d'interpellation et des nouveaux outils pour l'enregistrer) (approche quantitative).

# LES DONNÉES ET LA MÉTHODOLOGIE

- Interpellations enregistrées: 2014-2021.
- Infractions au code criminel et aux règlements municipaux: 2014-2021.
- 92 entrevues semi-directives auprès de policiers et de policières du SPVM. 70 à propos de la pratique de l'interpellation et des enjeux de racisme, 22 à propos de la nouvelle politique d'interpellation.

# MOTIFS ET SIGNALEMENTS DES INTERPELLATIONS

- **Initiative Policière** : La majorité des interpellations sont initiées par les policiers eux-mêmes, plutôt que par des appels 9-1-1 ou des signalements citoyens.
- **Motifs** : Les interpellations des personnes noires et arabes sont plus souvent justifiées par des fins d'enquête ou de renseignement, tandis que celles des personnes autochtones sont, comparativement, un peu plus souvent motivées par une relation d'aide.

# L'INTERPELLATION

- « L'interpellation s'appuie en grande partie sur la suspicion. C'est une pratique caractérisée par son ambiguïté (on n'est jamais sûr.e à l'avance que l'interpellation qui va être effectuée va donner un résultat concret pour le travail de la police) et par le haut degré de discrétion laissé aux agents sur le terrain. Elle suit aussi, en tant que pratique proactive, une logique de prédiction (en prenant la décision d'interpeller on prédit que la personne qui attire notre attention mérite bien notre attention, qu'elle a bien quelque chose à se reprocher ou a besoin d'aide) pour toutes ces raisons, l'interpellation est une pratique particulièrement sensible aux préjugés et autres biais implicites. »

# LA CONCLUSION DU RAPPORT

## Le moratoire

**« Que soit décrété le moratoire de toute interpellation policière qui ne soit pas justifiée par l'enquête d'un crime spécifique ou par le soupçon raisonnable d'une activité illégale. »**



**POURQUOI UNE TELLE  
RECOMMANDATION?**

# LES PRINCIPAUX RÉSULTATS – 1

**Tableau 3.15**  
Indice de sur-interpellation au regard des infractions aux règlements municipaux (ISRI-RM)  
pour les hommes de 15 à 34 ans selon groupes de la population  
SPVM, 2014-2021 – Données manquantes exclues – Interpellations d’Éclipse exclues

Identité de la personne interpellée	Année							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Autochtone	0,38	0,47	0,35	0,41	0,39	0,56	0,42	0,57
Noire	2,17	2,81	2,70	2,33	2,45	2,83	2,65	3,06
Arabe	2,72	2,68	2,59	2,83	2,62	2,38	2,48	3,07
Latino	0,96	1,28	1,44	1,41	1,22	1,45	1,64	1,64
Sud-asiatique	2,00	2,21	2,05	2,20	2,12	1,86	1,75	1,56
Est-asiatique	1,32	1,86	2,78	2,11	1,08	1,44	1,55	2,00

**Tableau 3.16**  
Indice de sur-interpellation au regard des infractions au Code criminel (ISRI-CC) pour les  
hommes de 15 à 34 ans selon groupes de la population  
SPVM, 2014-2021 – Données manquantes exclues – Interpellations d’Éclipse exclues

Identité de la personne interpellée	Année							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Autochtone	0,86	1,05	0,95	0,98	1,05	1,12	1,03	1,63
Noire	1,47	1,83	1,71	1,60	1,68	1,81	1,36	1,61
Arabe	6,01	2,07	1,87	1,93	1,73	1,83	1,62	2,01
Latino	0,77	1,07	1,04	0,93	0,96	1,08	1,00	1,06
Sud-asiatique	1,04	1,19	1,32	1,31	1,30	1,22	0,96	0,85
Est-asiatique	0,90	1,21	1,33	0,92	1,24	0,89	1,00	0,98

- Les données quantitatives relatives à nos indicateurs montrent soit une stabilité, soit un aggravement des disparités.

**Tableau 3.12**  
Indice de disparités de chances d’interpellation (IDCI) selon groupes de la population  
SPVM, 2014-2021 et Recensements 2016 et 2021 – Données manquantes exclues – Interpellations  
d’Éclipse exclues

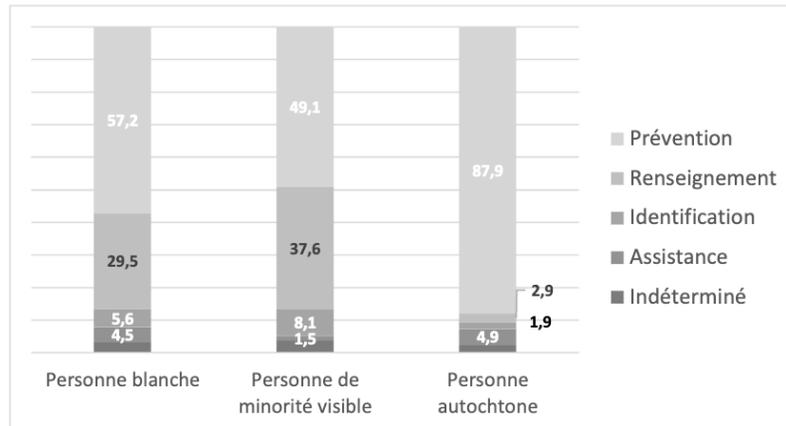
Identité de la personne interpellée	Année							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Autochtone	2,70	4,02	6,47	7,81	8,70	6,51	5,71	6,01
Noire	3,44	4,19	3,81	3,53	3,97	3,25	2,94	3,47
Arabe	1,35	1,63	2,03	2,12	2,29	1,87	2,23	2,62
Latino	1,34	1,55	1,60	1,48	1,44	1,25	1,30	1,26
Sud-asiatique	0,83	0,82	0,65	0,60	0,58	0,37	0,43	0,39
Est-asiatique	0,59	0,65	0,59	0,44	0,47	0,32	0,35	0,35

# LES PRINCIPAUX RÉSULTATS – 2

- La contextualisation des données ne permet pas d'exonérer les forces de l'ordre relativement aux disparités observées.

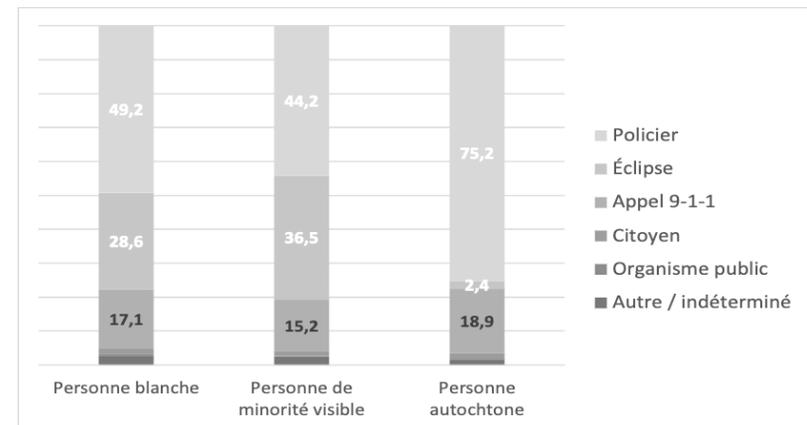
Graphique 4.1

Motif principal pour interpellé, selon identité (% personnes interpellées)  
SPVM, 2017 – Moyenne des 2 échantillons – Données manquantes exclues



Graphique 4.2

Signalement à l'origine de l'interpellation, selon identité (% personnes interpellées)  
SPVM, 2017 – Moyenne des 2 échantillons – Données manquantes exclues



## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS – 3

- **Il existe un déni généralisé (et sincère) parmi les membres des forces de l'ordre d'un problème de discrimination raciale au sein de leur organisation.**

Un tel déni est une source très puissante d'immobilisme:  
pourquoi changer quoi que ce soit, si les pratiques ne sont pas problématiques?

## LES PRINCIPAUX RÉSULTATS – 4

- **La nouvelle politique ne donne aucun résultat probant sur le plan quantitatif (aucune inflexion des tendances).**

Et les entrevues expliquent pourquoi: les policiers et policières n'y voient qu'une confirmation que leurs manières de faire des interpellations étaient déjà professionnelles et légitimes.

# EN CONCLUSION

Une pratique indubitablement discriminatoire et qui ne va pas en s'améliorant

Un déni presque généralisé d'un problème de discrimination raciale

Une absence de volonté de changement

Un virage culturel qui n'a non seulement pas débuté, mais dont il est difficile d'imaginer qu'il puisse se réaliser dans un futur proche

Une littérature scientifique qui indique que, contrairement à ce que la police pense, les interpellations n'ont pas d'incidence positive sur la sécurité publique

**Un moratoire**

# LE MOT DE LA FIN:

## LES RÉPERCUSSIONS DES INTERPELLATIONS POLICIÈRES ?

- Impacts psychologiques
- Effets sur les communautés
- L'enregistrement dans des bases de données policières